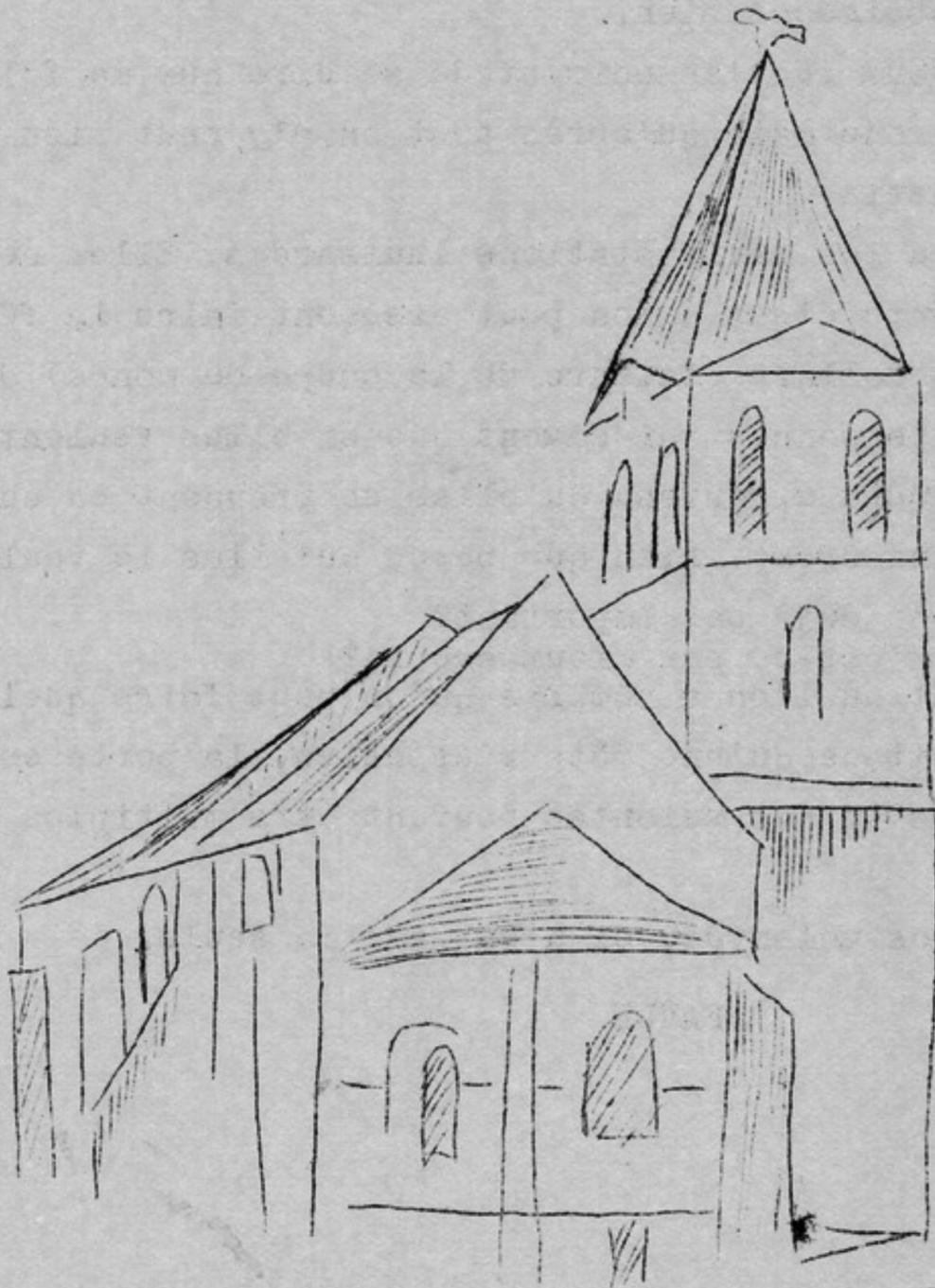


ECHOS

DÉ

LHUIS

N° 10





-:-:-:-:-

Mai 78, un an déjà. Nous nous sommes efforcés pendant ce laps de temps de vous informer régulièrement et objectivement- je pense que l'information est une nécessité, je dirai même un droit. C'est l'évolution irréversible des mœurs de notre époque. Ceci impose une recherche constante de la vérité. Il faut dire la vérité tout entière et au grand jour, si l'on veut éviter les rumeurs ou les ragots, car une information partielle peut devenir une information dirigée. Il faut donc aller au fond de la vérité. C'est dans cet esprit que nous avons créé ce bulletin; ainsi les contribuables ont eu connaissance du budget détaillé de la commune. Ils ont pu, à tête reposée, l'étudier, le disséquer et ainsi juger de la bonne gestion de la ville.

Notre bulletin est lu et apprécié, pourquoi? La réponse paraît simple: son information bien sûr, mais surtout grâce à sa distribution, il pénètre dans tous les foyers, ce qui me paraît important sinon primordial. En effet j'ai constaté, au cours de diverses conversations, que de nombreuses personnes n'achetaient pas le journal. Mais il y a aussi les possesseurs de résidences secondaires qui s'intéressent à la vie communale. Ce sont des contribuables à part entière et à ce titre ont droit à l'information.

Merci encore une fois, mais il est nécessaire de le répéter, aux généreux donateurs, qui nous permettent de poursuivre notre action.

Merci également à toutes les personnes qui gentiment nous font parvenir leur petit "papier", rendant moins austère, plus agréable notre bulletin. Chacun s'exprime librement selon son tempérament, son style, ses aptitudes, sa sensibilité. C'est la simplicité de ces articles qui en fait leur charme, leur attrait, et les rend sympathiques.

Les contacts se nouent, des amitiés se créent, permettant de mieux se connaître et ainsi de mieux se comprendre. Pour cette collaboration si précieuse toutes ces personnes méritent un grand coup de chapeau.

Au moment où je termine mon article, je viens de prendre connaissance du bulletin d'information de la ville de BELLEY= bulletin municipal dans lequel participent les sociétés locales, bulletin qui rejoint nos optiques et nos idées.

A. GUIGARD



RUGBY CLUB

5

-----

En cette fin de saison, le rugby club affirme ses prétentions et confirme tout le bien que l'on pensait de lui en s'adjugeant de fort belle manière le challenge Bajetto.

Durant la phase finale, il bat Genas II à 7 puis Belley II à 6.

En finale, sur terrain neutre à la Tour du Pin Lhuis, après un match courageux et où les 17 acteurs de l'équipe ont dû puiser dans leurs réserves pour venir à bout de l'équipe de Sault Brenaz après les prolongations, l'a emporté sur le score de II à 7. Drop LASSEIGNE, 2 essais de NOSJEAN et CHEVRIER.

Lhuis se verra donc confier la garde de ce challenge pour un an.

Plusieurs points sont encourageants pour l'avenir de l'équipe

- 1) Lhuis a su retourner la situation du championnat: puisque Belley, Genas, Sault Brenaz les devançaient.
- 2) Lhuis s'est montré supérieur à ses deux adversaires bugistes.
- 3) Lhuis a su combler son manque de botteur en marquant chaque fois 2 essais et 1 pénalité ou 1 drop.
- 4) Le public: Ils étaient entre 100 et 150 supporters du canton à avoir fait le déplacement à la Tour du Pin. Ce qui montre que le rugby a sa place à Lhuis et qu'il faut le défendre.

Les prochains rendez-vous du rugby club:

- Le 4 Juin match amical à Genas dans le cadre de la fête des sports qui s'est soldé par un score nul 8 à 8.

Ce jour là Lhuis fêtera le jubilé de " Pépé " BONNEFOY car celui-ci doit partir prochainement en Côte d'Ivoire.

- Le 17 Juin bal du rugby avec l'orchestre " Tropic danse "

- Le 18 Juin assemblée générale du R.C.C.LHUIS à 10 H. - repas annuel à 13 H. à LHUIS.

Don au Rugby Club.

Lors du mariage CANTIER- VUILLEROT la somme de 155 Fr.50 nous a été remise. Félicitations et voeux de bonheur aux jeunes époux.

Rappel du 23-3-78 : Les subventions du S ou des Ecoles étaient en 77 de 2000 F, en 78 de 4000 F dont 1000 F pour l'école de musique.  
Lors de sa réunion du 27 mars 78, le conseil a étudié les questions suivantes :  
(absent : Mr Terrier - Excusé : Mr Grisillon)

1° POSTE

Le devis descriptif est estimé par Mr DONJON, architecte à Bourg, à la somme de 156 773,71 F TTC.  
Le coût des travaux excédant 150 000 F, Mr le Percepteur présente les deux solutions offertes à la commune.

+ L'adjudication : lors de la soumission seul compte le prix : ce qui signifie que la candidature retenue est celle de l'artisan qui propose le prix le plus bas.

+ L'appel d'offre : plusieurs critères entrent en jeu : le prix proposé, la fiabilité de l'entreprise, sa proximité ...

La commune préfère cette 2ème solution. Le conseil municipal donne donc, par délibération, plein pouvoir à Mr le Maire pour cette opération.

2° SALLE des FETES

Plusieurs solutions sont envisagées pour la réparation de la salle des fêtes.  
La solution de la construction a été écartée car après l'étude de plusieurs exemples de constructions récentes, il s'est avéré que le prix le plus bas était de 370 000 F (salle des fêtes de St Sorlin) : charge que la commune ne peut supporter en ce moment.  
Un devis estimatif sera donc étudié lors d'une prochaine réunion.

3° EOLIENNE

Une demande de permis de construire une éolienne a été déposée par Mlle Pernollet (village retraite).  
Les services de l'équipement seront contactés, car pareil cas ne s'est jamais présenté, pour savoir s'il est besoin d'un permis.

4° CHEMIN de HALAGE

Une lettre des Services de l'Equipement relative aux chemins de halage confirme que lorsqu'il y a servitude de halage sur un chemin privé, la circulation piétonne doit être maintenue.  
La circulation automobile peut être interdite si le propriétaire le désire, même si le chemin a été revêtu aux frais de la commune.

5° Une délibération a été prise pour que soit remboursé à un habitant du Carre : Mr DUFETRE, une note d'eau demandée par erreur.

6° Le permis de construire demandé par Mr François Vuillerot reçoit un avis favorable.

Mme Antoinette Giroud s'était déjà vu refuser son permis car le bâtiment proposé excédait la hauteur permise. Il apparait que le nouveau permis proposé ne peut être accepté qu'après dérogation.

7° ADAPEI

La vente des brochures rapporte la somme de 2300 F.

8° INSPECTION ACADEMIQUE

Une lettre de Mr Planteau, Inspecteur d'Académie précise dans une lettre adressée à Mr le Maire, que le projet d'un collège n'est pas abandonné, mais qu'il sera réexaminé + après les modifications qui doivent être portées

à la carte scolaire.

+ à partir d'un examen des effectifs de Belley et Lagnieu.  
En cas d'examen positif, le projet serait porté à l'inscription d'un projet de financement.

C O N S E I L M U N I C I P A L

Les membres présents le 2 juin 78 (absents : Terrier - Pouchoy - Conand) ont examiné ce qui suit.

1° FOUR DE St MARTIN

Le coût des travaux de réparations du four avait été estimé en Sept 77 par Mr Catcel (charpentier) et Conand (maçon) à la somme de 22 250 F.

Coût total	Subventions fixes	
	Ministère Agriculture	Conseil Gal
22 250 F	8 010 F	5 400 F

Le conseil prend la délibération d'emprunter la somme de 1 400 F (prévue au budget primitif) sur 20 ans à un taux de 6,25 %.  
Il est demandé aux artisans concernés une actualisation de leur devis.

2° CARRIERE BARBARET

Mr Barbaret demande l'autorisation d'ouvrir une carrière sur le terrain B647, situé à la Craz, soit une superficie de 3h 20ares.  
L'accors est donné à la majorité. Il est demandé néanmoins que le chemin soit conservé en bon état, et que le transport des matériaux ne cause pas préjudice à la population locale.

3° PERMIS DE CONSTRUIRE

Mr André Ramel reçoit un avis favorable pour la demande de construction d'une écurie dans sa cour.

Mme Giroud demande une dérogation au plan d'urbanisme pour sa construction.

4° SALLE des FETES

Lors d'une prochaine visite, l'architecte del'habitat rural viendra conseiller puis chiffrer les travaux.

5° RECLAMATIONS

Le 25 juin 75, Mr Olivier (Conan) demandait un déplacement de son branchement d'eau. La commune lui répondait qu'il n'aurait pas de prise en charge à payer puisque le branchement existait, mais que les travaux seraient à sa charge.

Une facture détaillée (pose, dépose, matériel, horaire) sera donc envoyée à Mr Olivier.

6° ELECTRICITE

1) Les hameaux d'Ansolin, le Poulet, St Martin seront inscrits à un prochain programme de changement de tension.

2) Pour les travaux en cours, c'est le syndicat de l'électricité qui se charge d'obtenir l'emprunt pour la commune, soit :

65 000 F : Conan  
75 000 F : Carre = 140 000 F au total

3) Le coût des travaux relatifs à l'éclairage public (pose de nouvelles lampes) se monte à 60 000 F.

La commune a obtenue une subvention de 27 %, soit 16 200 F, du Conseil Général. La subvention de 18 % que peut espérer la commune n'ayant pas été obtenue, le conseil municipal décide de formuler une nouvelle demande.

7° Monsieur Demolliens demande une subvention pour l'animation musicale des enfants qui doit se tenir à Lhuis fin Août.

Le conseil pense avoir fait un geste généreux en ne louant les locaux que 200 f pendant la semaine de présence des animateurs.

-----

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

Lettre en date du 3-4-78 de Mr l'inspecteur en chef du Génie Rural des eaux et forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture

à

Mr le Président du Syndicat Intercommunal de l'Electricité de l'Ain.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 27 février dernier, vous avez bien voulu me faire part de la demande de Mr le Maire de Lhuis, relative à la poursuite des travaux de changement de tension du bourg.

La commune a bénéficiée d'une inscription de 100 000 Fau titre du programme d'état 1977, en vue de réaliser le changement de tension des abonnés des postes Bourg et Conan. Le devis estimatif après enquête a fait apparaître que le montant des abonnés était plus important que ce qui se rencontre en moyenne dans le département et, qu'en conséquence, le coût des travaux serait plus élevé que prévu.

C'est pourquoi, il a été décidé dans un premier temps de limiter les travaux au changement de tension du poste Bourg, en attendant la mise en place d'un financement complémentaire.

Nous pensons que ce financement complémentaire pourra être trouvé au titre du programme 1978, soit en majorant l'inscription de 75 000 F dont bénéficie déjà la commune, soit en prévoyant une inscription complémentaire au titre d'un "coup par coup".

En ce qui concerne le changement de tension des hameaux restant en 110/220 volts (Charentonod, St Martin, Ansolin) il sera nécessaire de prévoir une nouvelle inscription au titre d'un prochain programme. Ces travaux sont toutefois moins urgents et ne pourront vraisemblablement pas être retenus en 78.

=====

PERMIS de CONSTRUIRE accordé le 19-4-1978

+ à Mr DAVID Félix  
demeurant "les Certelles" 01680 Lhuis  
pour agrandir atelier de menuiserie.

Construction de 165 m<sup>2</sup> de bureaux - surface portée de 1494 à 1659 m<sup>2</sup>,  
terrain situé "les Certelles" 01 Lhuis.

+ à Mr CONAND Jean-Paul  
demeurant 01680 Lhuis  
pour édifier un garage (54 m<sup>2</sup>)  
terrain sis "Greppan" 01 Lhuis.

9

Lettre en date du 2 mai 78 de Mr le Directeur de l' Action Sanitaire  
et Sociale du département de l'Ain

à

Mr le Maire de Lhuis.

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 19 avril 78, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les W.C., du type "broyeur" ne sont autorisés dans le département de l'Ain qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Ce W.C. ne peut en aucun cas remplacer une fosse septique, puisqu'il se limite simplement au broyage physique des matières.

Il s'ensuit à mon sens que son utilisation ne devrait pas être encouragée.

=====

Lettre en date du 2 mai 78 de Mr le Directeur Départemental de  
l'Equipement de l'Ain

à

Mr le Maire de Lhuis.

Objet : Demande de renseignements  
Projet d'installation d'une éolienne par Mlle Pernollet

Réf. : Votre lettre du 26 avril 78

Monsieur le Maire,

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé de vous renseigner sur la réglementation applicable à l'installation d'une éolienne par un particulier.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer qu'au terme de l'article L 421-1 du Code de l'Urbanisme,

"Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à l'usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire. Or une éolienne est un ouvrage métallique tri-dimensionnel de hauteur relativement importante et qui ne figure pas parmi les exemptions prévues par l'article 422-2 du Code précité.

Solidement implantée dans le sol, prévue pour subsister longtemps au même emplacement, étant donné sa destination, une telle installation constitue une véritable construction au sens large de l'article L 421-1 et par conséquent est soumise à la réglementation sur le permis de construire.

=====

Nous rappelons qu'un arrêté du 6-7-76 interdit sur toute l'étendue du territoire de la commune de Lhuis :

- d'allumer des feux de plein air,
- de pratiquer le trial et autres sports sauvages avec véhicules à moteur.

Par arrêté municipal du 26-5-77, le ramassage des escargots est formellement interdit sur toutes les propriétés communales.

=====

Mariage qui a été célébré le 13-5-78 à la mairie de Lhuis entre :

Mr Marc, Albert OLIVIER  
Chauffeur routier

domicilié à "Les Marches"  
01 Saint-Benoît (Ain)

et Mlle Pierrette LOYNET  
sans profession

domiciliée à "La Plaine"  
01 Lhuis (Ain)

Mariage qui a été célébré le 10-6-78 à la mairie de Brangues entre :

Mr Joël, René LANGLOIS  
électricien

domicilié à Rix  
01 Lhuis

et Mlle Christine, Marie, Bernadette CUZIN  
Auxiliaire puéricultrice

Domiciliée à Brangues (Isère)

Mariage qui a été célébré le 10-6-78 à la mairie de Lhuis entre :

Mr Jocelyn, Jean-Jacques MERLE  
mécanicien

domicilié à "Les Fontanettes"  
38 Bouvesse-Quirieu

et Mlle Chantal, Hélène BODOY  
fleuriste

Domiciliée à 01 Lhuis

Mariage devant être célébré le 17-6-78 à la mairie de Lhuis entre :

Mr Joseph, Émile, Albert, François CONSTANTIN  
interne en médecine

domicilié à Rue du 8-mai 1945  
73490 LA RAVOIRE

et Mlle Marie, Philippe, Jacqueline, Michèle DELGHE  
étudiante hospitalier

domicilié à Hôpital de Voiron  
38500 VOIRON

Mariage devant être célébré le 15-7-78 à la mairie de Lhuis entre :

Mr Jean-François RAMEL  
électricien

domicilié à 01 Lhuis

et Mlle Muriel BURKHART  
doreuse sur cuir

domiciliée 10, rue du Plat  
69002 Lyon

Supplément à la réunion du Conseil Municipal du 2 juin 78.

Suite à la demande émise par Mr Déglise, Mr le maire a convoqué le conseil en réunion extraordinaire le samedi 10 juin 78 à 18 H pour examiner le problème de l'ouverture d'une carrière au lieu-dit La Craz.

Après un examen des nuisances possibles pour la population et discussion sur ces problèmes, il décide de maintenir l'avis favorable, avec réserves, en précisant et détaillant celles-ci :

- l'entretien du chemin est à la charge de l'entreprise.
  - l'exploitation ne devra pas porter préjudice aux habitants de la commune.
  - l'autorisation sera délivrée pour 5 ans seulement/
  - aucune extension de la carrière telle qu'elle est définie dans la demande ne pourrait se faire sans que le conseil municipal ne soit consulté à nouveau.
  - l'exploitation ne pourra être assurée que par l'entreprise sollicitant l'autorisation, telle qu'elle est définie dans la demande, et à condition, qu'elle respecte les engagements pris.
  - aucune exploitation de la roche, ni de travail de celle-ci sur place ne serait admise.
-